

MAIRIE DE CLAVIERS

83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Arrêté de restriction de circulation
Dérogation tonnage 19T

N° 165/2022

Le Maire de Claviers,

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu la demande de monsieur BELGHERZE

Considérant qu'une restriction de circulation sera nécessaire sur Route Nouvelle

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise Draguibéton doit effectuer des livraisons le 28 novembre 2022 de 8 h 30 à 10 h 30 avec un camion toupie 19 T ; la circulation sera restreinte durant les livraisons.

Article 2 : Une signalisation adaptée sera installée à l'entrée du parking Route Nouvelle afin d'en avertir les usagers par Monsieur BELGHERZE.

Article 3 : Le Maire et le Garde champêtre seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Claviers, le 22/11/2022

Affiché le 28 /11/ 2022

Le Maire,
Gérald PIERRUGUES



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 28/11/2022